



PREFECTURE DE L'AVEYRON

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique environnementale unique relative au projet de dénivellation des carrefours giratoires de Saint-Félix, les Moutiers et Saint-Marc sur les communes de Rodez et d'Onet-le-Château (Aveyron) et placé sous maîtrise d'ouvrage de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Cette enquête, d'une durée de 36 jours consécutif, se déroulera **du lundi 6 janvier 2020 à 9h00 au 10 février 2020 à 17h00** sur le territoire des communes de Rodez et d'Onet-le-Château. L'enquête publique a pour objet :

- - l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique ;
- - l'enquête parcellaire relative à la détermination des parcelles à déclarer cessibles sur les communes de Rodez et d'Onet-le-Château ;
- - la mise en compatibilité du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Rodez Agglomération ;
- -le classement des futures voies en routes express.

Une concertation préalable publique s'est tenue du 23 novembre 2017 au 5 janvier 2018. Un bilan de la concertation a été arrêté par décision préfectorale le 21 août 2018.

Caractéristiques principales du projet soumis à enquête :

Le projet répond à un objectif d'amélioration des conditions de circulation de la rocade de Rodez RN88 grâce à des travaux de dénivellation sur les carrefours giratoires de Saint-Félix, Les Moutiers et Saint-Marc situés sur les communes de Rodez et d'Onet-le-Château.

A hauteur de l'échangeur de Saint-Félix, le projet conserve le giratoire existant pour les échanges locaux. La RN 88 franchira le giratoire par un ouvrage d'art.

L'entrée sur la RN 88 en direction d'Albi s'effectuera au moyen d'une bretelle supplémentaire depuis le giratoire de la Gineste (shunt de la Gineste).

A hauteur de l'échangeur des Moutiers, la RN 88 reste au niveau du terrain naturel. Des giratoires excentrés et un franchissement de la RD 901 au-dessus de la RN 88 permettront les échanges locaux.

Le projet à hauteur du rond point de Saint-Marc laisse la RN 88 au niveau du terrain naturel avec des giratoires permettant les échanges locaux. La RD 988 franchit la RN 88 par un ouvrage d'art.

Le projet prévoit la création de liaisons douces (cycles, piétons). Les engins agricoles et de chantier emprunteront des itinéraires de substitution.

Rodez Agglomération est désignée comme siège de l'enquête. Les communes de Rodez et d'Onet-le-Château sont lieux d'enquête.

La commission d'enquête est composée de :

- M. **René JEANNE**, en qualité de président
- M. **Claude OLIVIER**, en qualité de membre titulaire
- M. **Jean-Louis DELJARRY**, en qualité de membre titulaire ;

Le dossier d'enquête comprend les pièces réglementaires relatives à chacun des objets de l'enquête. Y sont joints, notamment, l'étude d'impact, les avis des services, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage.

Pendant toute la durée de l'enquête, un exemplaire papier du dossier d'enquête sera consultable, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux (hors jours fériés) :

- à la mairie de Rodez : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le samedi matin de 8h30 à 12h00.

- à la mairie d'Onet-le-Château : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

-à Rodez Agglomération: du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Le dossier, dans sa version numérique, sera également consultable pendant toute la durée de l'enquête depuis :

- ▶ le site internet <https://www.registre-numerique.fr/rn88-rocade-rodez>
- ▶ le lien accessible depuis le site internet des services de l'État en Aveyron ([www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr)) aux rubriques publications – consultations du public – enquêtes publiques en cours
- ▶ un point d'accès numérique libre et gratuit mis à disposition à l'adresse suivante : Médiathèque Paul Géraldini -Boulevard des Capucines – 12850 ONET LE CHATEAU aux jours et horaires suivants : les mardi, mercredi et vendredi de 10h à 12h et de 15h à 17h30, le jeudi de 15h à 17h30.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique auprès du préfet de l'Aveyron dès la publication du présent arrêté.

Pendant toute la durée d'ouverture de l'enquête publique, soit du 6 janvier 2020 à 9h00 au 10 février 2020 à 17h00 , le public pourra présenter ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

▶ Sur les registres papier

En déposant ses observations et propositions sur l'un des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président ou l'un des membres de la commission d'enquête. Ces registres seront disponibles dans les mairies de Rodez et d'Onet-le-Château et à Rodez agglomération aux jours et heures habituels d'ouverture indiqués ci-dessus.

▶ Par courriel

En adressant ses observations et propositions par courriel à l'adresse suivante : **rn88-rocade-rodez@mail.registre-numerique.fr**

▶ Sur le registre électronique

En déposant ses observations et propositions par voie dématérialisée, en se connectant directement au registre électronique via le lien <https://www.registre-numerique.fr/rn88-rocade-rodez> ou via le lien déposé sur le site internet des services de l'État en Aveyron ([www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr)) aux rubriques publications – consultations du public – enquêtes publiques en cours.

▶ Par courrier postal

En adressant ses observations et propositions par courrier postal à Monsieur René JEANNE, président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête soit à **Rodez Agglomération – 1,place Adrien Rozier- service déplacements et transports – A l'attention de Monsieur René JEANNE – CS 53531 – 12035 RODEZ Cedex 9.**

▶ En rencontrant la commission d'enquête

Le Président et les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public, ensemble ou séparément, lors des permanences suivantes :

Rodez Agglomération1, place Adrien Rozier 12000 RODEZ	Lundi	06/01/2020	De 9h00 à 12h00
Mairie de Rodez Place Eugène Raynaldy 12000 RODEZ	Mercredi	15/01/2020	De 9h00 à 12h00
Mairie d'Onet-le-Château 12, rue des Coquelicots 12850 Onet-le-Château	Jeudi	23/01/2020	De 14h00 à 17h00
Mairie de Rodez Place Eugène Raynaldy 12000 RODEZ	Samedi	01/02/2020	De 9h00 à 12h00
Rodez Agglomération 1, place Adrien Rozier 12000 RODEZ	Lundi	10/02/2020	De 9h00 à 12h00

Les observations et propositions formulées seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

- ▶ dans les mairies de Rodez et d'Onet-le-Château ainsi qu'à Rodez Agglomération pour les observations écrites déposées dans leurs locaux ;
- ▶ depuis le registre numérique « <https://www.registre-numerique.fr/rn88-rocade-rodez> ».

**Ne pourront être prises en compte que les observations numériques laissées sur les adresses numériques mises à disposition et les courriers parvenus au siège de l'enquête entre le 6 janvier 2020 – 9h00 et le 10 février 2020 – 17h00.**

Des informations sur le projet peuvent être demandées au responsable de projet qui est la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la région Occitanie – direction Transports – Département Maîtrise d'ouvrage des routes nationales Division -Ouest – 1, rue de la cité administrative – CS 80002 - 31074 TOULOUSE cedex 9.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public dans les mairies de Rodez et d'Onet-le-Château, à la communauté d'agglomération du Grand Rodez et à la Préfecture de l'Aveyron ainsi que sur le site internet ([www.aveyron.gouv.fr](http://www.aveyron.gouv.fr)) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, la préfète de l'Aveyron devra se prononcer, par arrêté préfectoral, sur l'accord ou le refus de la déclaration d'utilité publique dans le délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête et sur la cessibilité dans le délai de validité de la déclaration d'utilité publique, soit cinq ans à compter de la date de l'arrêté portant DUP de l'opération.

Cette déclaration d'utilité publique vaudra déclaration de projet, mise en compatibilité du Plan local de l'Urbanisme intercommunal et classement des voies futures en voies express.

Fait à Rodez, le **13 DEC. 2019**  
Pour la préfète et par délégation  
la secrétaire générale

  
Michèle LUGRAND